



issa

INTERNATIONAL SOCIAL SECURITY ASSOCIATION
ASSOCIATION INTERNATIONALE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE
ASOCIACIÓN INTERNACIONAL DE LA SEGURIDAD SOCIAL
INTERNATIONALE VEREINIGUNG FÜR SOZIALE SICHERHEIT

Bonnes pratiques en sécurité sociale

Bonne pratique implémentée depuis: 2008

Le juste prix

Une pratique de la Caisse nationale de prévoyance sociale

Caisse nationale de prévoyance sociale
Cameroun

Résumé:

Le choix dit JUSTE PRIX comme modèle de bonne gouvernance dans notre organisme suggère une approche inhabituelle qui bouleverse l'application des règles établies qui consiste jusque-là à faire usage des canevas gouvernementaux tels que la mercuriale des prix.

En effet, l'instrument de référence de fixation des prix ne joue plus à notre avis son rôle de régulateur. Ainsi, son application au sein de l'organisme du fait de l'élasticité des fourchettes de prix proposés, est apparue inefficace pour permettre à l'institution de remplir ses missions institutionnelles.

L'expérimentation du JUSTE PRIX est donc une option managériale prise par la haute hiérarchie de la CNPS du Cameroun depuis juin 2008 pour conduire une gestion sereine de l'épargne du prestataire social.

Les économies à réaliser six mois après la mise en oeuvre du JUSTE PRIX pourraient, à l'instar du paiement programmé de la totalité des rappels des prestations gelées en mémoire, participer, à l'issue des études actuarielles, à la matérialisation de nobles idéaux tels que la revalorisation du niveau de vie des personnes âgées.

CRITÈRE 1:

Quel(le) était le problème/la question/le défi que la bonne pratique a permis de résoudre/relever?

Il ressort d'une analyse froide de la situation que l'usage de la mercuriale des prix, utilisé comme instrument de référence gouvernemental dans les marchés publics, initialement conçu dans l'esprit de faire éviter des abus dans la fixation des prix, ne joue plus à notre avis le rôle de régulateur. Au sein de notre organisme, l'utilisation abusive de cet instrument a favorisé la surévaluation des prestations fournies. Ceci a provoqué des saignées financières inquiétantes pour l'avenir de l'institution de sécurité sociale. Le pourcentage des charges de fonctionnement par rapport aux dépenses totales dépassant de loin le niveau acceptable qui est de plus de 15 pour cent des ratios de gestion autorisés par La Conférence interafricaine de prévoyance sociale (CIPRES). Il fallait faire quelque chose.

L'idée du "Juste Prix" remonte dès la prise de fonction du nouveau Directeur général, c'est à dire dès le mois de mai 2008 et sa mise en application est effective depuis le début du mois de juin 2008.

CRITÈRE 2:

Quels étaient les principaux objectifs et les résultats attendus?

Ramener l'organisme vers une utilisation rationnelle des ressources financières à travers la pratique du juste prix, c'est-à-dire celui appliqué sur le marché. Revoir sensiblement à la baisse, le ratio des dépenses de fonctionnement par rapport aux dépenses techniques, conformément aux normes de la CIPRES.

CRITÈRE 3:

Quelle a été l'approche ou la stratégie innovante suivie pour atteindre les objectifs?

Approche pédagogique par concertation avec les prestataires des services et de la sensibilisation des collaborateurs impliqués dans le processus de passation des marchés. Il a fallu faire adhérer au concept qui veut que l'organisme de sécurité social est le gardien de l'épargne de l'assuré social, et à ce titre, il se donne le devoir de le protéger sous toutes les formes et dans l'intérêt de ce dernier.

CRITÈRE 4:

Les ressources et moyens ont-ils été utilisés de façon optimale pour mettre en œuvre la pratique en question?

Nous pensons qu'il s'agit d'une vision managériale propre et courageuse de la hiérarchie de l'organisme qui rencontre l'adhésion de la majorité. En revanche, comme toute innovation est toujours sujette à controverse, le top management use également des moyens de dissuasion telle que la répression pour décourager d'éventuels récidivistes. La mise en œuvre progressive de nouvelles procédures avec l'apport des audits internes viennent compléter ce travail.

CRITÈRE 5:

Quels sont les impacts/résultats obtenus jusqu'à présent?

- La bonne gouvernance est en expérimentation. A la lumière de ce qui est perceptible on peut envisager avec certitude que dans six mois, des résultats obtenus permettront le renflouement des réserves techniques et de sécurité à travers des gains opérés.
- L'observation de la discipline budgétaire.

- Puisqu'il s'agissait de réduire les charges de fonctionnement en appliquant le prix pratiqué sur le marché, les résultats n'ont pas traîné et deux mois après, on pouvait noter les gains d'où ce résultat très prometteur qui a permis à la Direction générale de payer au courant dans la semaine de mi-septembre 2008, les arriérés de prestations dues à concurrence de 8,5 milliards de FCFA (environ 1 million d'euros).

CRITÈRE 6:

Quels sont les enseignements qui ont été tirés de l'application de la bonne pratique?

- Réduction sensible et progressive des dépenses de fonctionnement et augmentation des réserves techniques et de sécurité.
- Culture de la bonne gouvernance dans l'utilisation de la chose publique.

CRITÈRE 7:

Dans quelle mesure votre bonne pratique se prête-t-elle à une reproduction par d'autres institutions de sécurité sociale?

Toute institution de sécurité sociale qui veut survivre doit focaliser une de ses priorités dans la sécurisation et la provision des réserves techniques en régulant les charges de fonctionnement.